

Dépôt de documents

Si le député souhaite bien représenter ses électeurs, il doit auparavant regagner la faveur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'IMMIGRATION**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION**

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, des copies du rapport annuel au Parlement sur les futurs niveaux d'immigration.

* * *

[Français]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE**PRÉSENTATION D'UN RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PRESTATIONS DE REMPLACEMENT DU REVENU POUR LES NOUVEAUX PARENTS**

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 47(2) de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport spécial au Parlement de la Commission canadienne des droits de la personne sur les prestations de remplacement du revenu pour les nouveaux parents.

* * *

[Traduction]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL**DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 4^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au 4^e rapport du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Ce rapport provisoire porte sur le problème très important des enfants disparus. Il convient de remarquer que l'étude de la question découle en grande partie des vives préoccupations exprimées par le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby). Il mérite d'être félicité pour ses efforts.

* * *

L'IMMIGRATION**DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR 1988**

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer le rapport

annuel au Parlement sur les niveaux d'immigration pour 1988. Ce rapport renferme le point de vue partagé par bon nombre de mes homologues provinciaux et partenaires consultatifs du secteur privé, selon lequel une augmentation continue de l'immigration apporte de nombreux avantages aux Canadiens, d'un point de vue pratique, au niveau économique, ainsi que sur le plan social et démographique.

Pour 1988, nous annonçons des niveaux variant de 125 000 à 135 000, soit une augmentation de 10 000 par rapport à 1987. Comme mes collègues le savent, il ne s'agit pas d'un objectif, d'un quota ou d'un plafond, mais simplement de prévisions générales en fonction de nos ressources financières et humaines.

Il faut remarquer, à cet égard, que pour la première fois depuis de nombreuses années, on prévoit que le nombre d'immigrants admis en 1987 sera égal, sinon supérieur aux niveaux établis pour cette année. Nous prévoyons la même chose pour 1988.

Un succès de ce genre démontre aux Canadiens que nous accordons beaucoup d'importance à l'immigration en tant qu'élément essentiel du développement de notre pays. Il a été question d'une augmentation des niveaux répartie sur trois ans. J'ai envisagé la chose, mais j'ai conclu qu'il convenait de s'en tenir à une année, du fait, principalement, que mon ministère procède, à l'heure actuelle, à une étude de la productivité, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, afin de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité de la procédure d'examen des demandes d'immigration, dans le but d'admettre un plus grand nombre d'immigrants. Je voudrais attendre les résultats de cette étude, l'année prochaine, avant de fixer les niveaux pour 1989 et les années suivantes.

[Français]

Monsieur le Président, bon nombre de Canadiens croient encore au vieux mythe selon lequel les immigrants prennent les emplois des Canadiens, ce qui est absolument faux. L'augmentation de la consommation de biens et services attribuable à l'immigration se traduit par un accroissement net du nombre d'emplois et de l'activité économique au Canada. Il faut que les Canadiens sachent que la seule catégorie des gens d'affaires immigrants, qui représentent moins de 3.5 p. 100 de tous les immigrants, injectent chaque année plus de un milliard de dollars dans l'économie canadienne.

Aussi importants que puissent être les avantages économiques pour le Canada, l'objectif premier de la politique d'immigration du Canada demeure néanmoins la réunion des familles, ce qui est reflété à la fois dans les principes qui sous-tendent ce rapport et dans l'augmentation du niveau prévu pour 1988.

Monsieur le Président, nous prévoyons que 50 000 immigrants de la catégorie de la famille seront accueillis au Canada en 1988. Toutefois, si un plus grand nombre sont admissibles, ils seront les bienvenus.

Ce chiffre de 50 000 immigrants dans la catégorie de la famille est le plus élevé depuis 1981. En outre, il faut noter que, sous l'actuel gouvernement, il a augmenté de plus de 25 p. 100 depuis 1984.